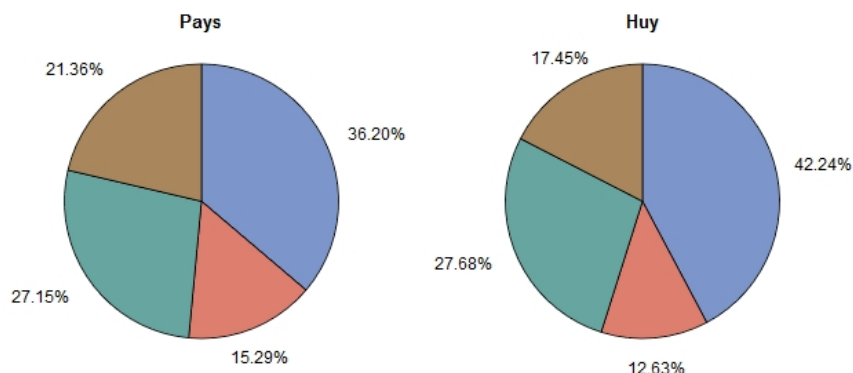


Bureau de chômage: Huy



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Daniel LOECKX
 Nombre d'agents*: 64
 Nombre en équivalents à temps plein: 53
 Adresse: Avenue des Fossés 9 D, 4500 Huy
 Tél. 085 71 04 10
 * à l'exclusion des agents ALE

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% per rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	114.499	1,6
Assurés contre le chômage (2)	58.164	1,5
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	50.040	1,5
Taux du chômage (4)	13,6	

Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	13.330	1,9
Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	19.558	2,0
Suspensions et exclusions (6)	313	1,6

Vision globale 2013	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	45.664	1,9
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	437	1,4
Dossiers litiges achevés	3.379	1,9
Contrôles achevés (8)	1.698	2,1
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	1.814	2,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	134,6	1,6
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	142,8	1,6
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	5,3	2,1
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	1,1	1,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)			Nombre	% per rap. au pays	
Chômeurs indemnisés	Hommes		5.848	1,6	
	Femmes		5.187	1,8	
	Total		11.035	1,7	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes		4.221	1,8
		Femmes		3.901	2,0
		Total		8.122	1,9
		Après un emploi à temps plein		5.522	1,7
		Après études		2.600	2,6
		Travailleurs ayant charge de famille		2.412	1,8
		Isolés		1.749	1,6
		Cohabitants sans charge de famille		3.958	2,0
		Moins de 25 ans		1.351	2,3
		25 à 50 ans		4.727	1,8
		50 ans et plus		2.044	1,9
		Moins d'1 an		2.981	1,8
		1 à 2 ans		1.424	1,8
		2 ans et plus		3.717	1,9
	Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)		340	1,6	
	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE		33	0,7	
	Difficultés sociales et familiales		102	1,3	
Chômeurs âgés		979	1,4		
Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		1.337	1,3		
Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		122	1,5		
Travailleurs soutenus par l'ONEM (10)	Hommes		3.201	1,6	
	Femmes		2.366	1,7	
	Total		5.567	1,6	
	Chômeurs temporaires		2.219	1,3	
		dont suspension pour employés	29	1,3	
	Gardien(ne)s d'enfants		65	2,1	
	Vacances-jeunes		18	0,7	
	Vacances seniors		1	0,4	
	Période non rémunéré dans l'enseignement		113	3,0	
	Soins d'accueil		1	0,9	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		928	1,8	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		1	1,8	
	Chômeurs avec dispense ALE		6	0,4	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		10	3,3	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		217	1,1	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		569	2,5	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		296	1,5	
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé		1.121	4,4	
	Complément de garde d'enfants		2	0,3	
	Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes		954	1,1
Femmes			2.556	1,4	
Total			3.510	1,3	
Prépension à mi-temps			7	1,3	
ICP, interruption complète			88	1,7	
ICP, réduction de prestation			1.027	1,6	
Congés thématiques			856	1,3	
Crédit-temps, pour un emploi à temps plein			68	1,1	
Crédit-temps, réduction des prestations			1.465	1,2	
Prime de crise - Alloc. de licenciement			65	1,6	
Autres Attestations	Total		13.589	1,7	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		9.601	1,8	
	Autres attestations		3.988	1,5	

(1) Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
- Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle inclus (dispo "W").
- (6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
- (7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.
- (9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).
- (10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.